

LES ANNONCES
LANDAISES

SEMAINE DU 12 AU 18 SEPTEMBRE 2020 - 1,30 €
N°3923

**BÉATRICE
DAROT**

Formatrice en entreprise
spécialisée en intelligence
émotionnelle, à Soustons

**REPRISE
D'ENTREPRISE
À LA LOUPE**

DUPOUY
CHARPENTE
LIONEL BARBERIS :
« L'ENTREPRISE
COMME UNE
ÉVIDENCE »

QUOI DE NEUF ?

NOURISH FOODS
ALLIE SANTÉ
ET GOURMANDISE

MANAGEMENT

« **TOUT EST
ÉMOTIONS** »

INTERVIEW P. 2

MANAGEMENT « TOUT EST ÉMOTIONS »

BÉATRICE DAROT INTERVIENT EN ENTREPRISE COMME CONSULTANTE, COACH ET FORMATRICE EN INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE. FIDÈLE À SA RÉPUTATION DE NE « PAS BROSSER DANS LE SENS DU POIL », ELLE LIVRE SON POINT DE VUE SUR LES DIFFICULTÉS RELATIONNELLES AUXQUELLES ONT ÉTÉ CONFRONTÉS LES DIRIGEANTS PENDANT LA CRISE SANITAIRE... ET AVANT.

Par Nelly BÉTAILLE



« L'ENTREPRISE
EST UNE IDENTITÉ
À PART ENTIÈRE
QUI A SES VALEURS,
SES CROYANCES,
SES ÉMOTIONS »

Les Annonces Landaises : Vous intervenez en entreprise sur l'intelligence émotionnelle. Quels en sont les ressorts ?

Béatrice DAROT : Contrairement aux idées reçues, les émotions ne sont ni positives, ni négatives. Nos émotions se créent dans l'apprentissage neurologique de notre vie pour éclairer notre jugement, nous aider à nous protéger des risques, ou nous faire prendre de bonnes décisions. Elles peuvent aussi conduire à des situations difficiles physiques ou psychologiques. Quand on met un mouchoir sur une émotion, elle explose, parfois 20 ans après. L'intelligence émotionnelle est la capacité de reconnaître les émotions de soi et des autres, d'identifier et d'utiliser les solutions qu'elles représentent pour atteindre des objectifs. Les découvertes neurologiques montrent que prendre une décision rationnelle dépend d'un traitement émotionnel et qu'il est possible d'optimiser cette capacité, grâce à la programmation neurolinguistique (PNL) pour accroître le bien-être, la motivation et donc la performance à court et long termes. C'est la bonne émotion au bon moment.

LAL : Quelle est la raison d'être de l'intelligence émotionnelle dans l'entreprise ?

B. D. : L'intelligence émotionnelle s'apprend, elle me semble même indispensable à l'évolution du management. Trop peu apportée aux managers qui sont censés accompagner l'humain dans l'entreprise, elle permet de mettre les bonnes performances au bon endroit et pour cela, il faut placer chaque profil émotionnel au bon endroit. La démarche conduit en général à plus de tolérance, de motivation, d'implication et de justesse dans la communication et la relation. Ce qui évite la colère démesurée, les conflits incompris et la frustration, tant dans la gestion humaine interne à l'entreprise que dans la relation avec son client. Parce que, dans l'entreprise

« ON A LE DROIT D'ÊTRE EN COLÈRE. IL FAUT ARRÊTER D'AVOIR PEUR DU CONFLIT »

tout est une question d'émotions. Et les enquêtes le montrent. Selon un sondage Ipsos publié en 2020, 74 % des salariés déclarent ainsi avoir été absents psychologiquement au travail en 2019 : 49 % par perte de sens ou de motivation, 43 % à cause de tensions avec leurs collègues, 39 % avec son ou sa responsable, 40 % en raison d'un niveau de stress élevé, d'un burn out ou de harcèlement, et 49 % pour des préoccupations personnelles.

LAL : Quel ont été vos principaux constats sur les difficultés de fonctionnement rencontrées par les entreprises pendant le confinement ?

B. D. : Le confinement a révélé les problèmes sous-jacents. Cette période a puissamment développé la tendance à faire passer les valeurs personnelles avant les valeurs professionnelles. Sans en avoir toujours conscience, de nombreux salariés se sont questionnés, souvent incapables de formuler l'incompatibilité entre valeurs personnelles et valeurs professionnelles. Cette perception a souvent suscité du mécontentement, surtout dans des structures qui connaissaient des

BIO EXPRESS

Native de Vieux-Boucau et Soustons, Béatrice Darot s'est formée il y 10 ans à la programmation neurolinguistique (PNL), « une notice neurologique pour comprendre comment les neurones se programment et communiquent avec nous que l'on devrait apprendre dès l'école ». Après avoir exercé pendant six ans à Agen, en thérapie avec les particuliers et comme coach de chefs d'entreprise, elle s'installe à Soustons où elle poursuit ses interventions auprès des entreprises du commerce et de la formation. À 40 ans, elle travaille aujourd'hui sur un projet de centre dédié aux émotions en partenariat avec d'autres intervenants.

À LA SOURCE DU STRESS

« Le stress, à l'origine de 50 % à 60 % des arrêts de travail, est plus souvent lié à des problèmes émotionnels qu'à des problèmes de performance. Les personnes stressées ont souvent laissé faire des situations qui les ont amenées à subir des émotions liées à leur histoire de vie. En règle générale, on ne positionne jamais les émotions dans le bon contexte. C'est souvent le soir, en rentrant chez soi dans un lieu où l'on se sent en sécurité que l'on explose. Ce qui suscite d'autres problèmes... L'important est de se repositionner dans le bon contexte, d'être franc avec soi ».

problèmes de communication. De plus, dans beaucoup d'entreprises, le jugement fait partie intégrante de la relation à l'autre. Entre la hiérarchie, les managers et les salariés, il empêche la fluidité, la rapidité dans les objectifs et trop souvent le bien-être de tous.

LAL : Quelles sont, selon vous, les principaux enjeux en matière de management pour cette rentrée ?

B. D. : Une partie des salariés a compris qu'à l'issue du confinement il faudrait peut-être travailler plus pour faire repartir l'activité, en particulier dans les petites structures. Dans une petite entreprise, il y a des émotions, ce qui est moins le cas dans les grosses structures, où l'espace entre les salariés et la direction générale se creuse. Aujourd'hui, tout le monde est dans la peur, dans l'incertitude. Il est important d'accompagner les salariés dans ce qu'ils veulent, d'avoir un message positif, même s'il va falloir être transparent, et accepter que nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur tout. La stratégie de l'entreprise est aussi à respecter.

LAL : Comment éviter les éventuels conflits dans ce contexte ?

B. D. : Aujourd'hui, il faudrait que tout le monde soit d'accord avec tout le monde. On a le droit d'être en colère. Il faut arrêter d'avoir peur du conflit. Le conflit n'est pas un échec, c'est un message de



© Patrick Valleau



« LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL NE VEUT PAS DIRE ÉGOÏSME ET INDIVIDUALISME. **LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL C'EST MIEUX VIVRE AVEC LES AUTRES** ».

connaissance pour nous, pour l'autre, sur nous et sur l'autre. C'est la place pour s'exprimer, mais sans pour autant crier à tout va, bien au contraire. Les dirigeants doivent trouver le juste milieu en définissant ce qui n'est pas négociable, en étant francs et honnêtes. Ils doivent apporter leur vision de l'entreprise aux salariés, leur expliquer que l'entreprise est une identité à part entière qui a ses valeurs, ses croyances, ses émotions et qu'elle a besoin d'objectifs et de stratégie pour exister. Il est important de remettre les choses en place. Cette attitude sécurise et rassure. Chaque individu a ensuite le droit de se positionner en fonction de ses valeurs personnelles et professionnelles.

LAL : Quels conseils donneriez-vous aux salariés qui ne se trouvent plus en phase avec leur entreprise ?

B. D. : Tenter de définir ses émotions pour comprendre comment on en est arrivé là. Il est important de redéfinir ses valeurs professionnelles pour se reconnecter avec elles tout en respectant ses valeurs personnelles : le contexte de vie que nous avons créé quelques années en arrière est-il toujours écologique pour nous ? (Comme pour l'écologie de la planète, est-ce bon pour moi dans mon évolution ?) Quel est notre critère de vie professionnelle le plus important aujourd'hui ? Ce n'est pas parce qu'on va se rattacher aux valeurs de l'entreprise qu'on va perdre ses valeurs personnelles. Nous sommes dans une société du développement personnel, mais le développement personnel ne veut pas dire égoïsme et individualisme. Le développement personnel c'est vivre mieux avec les autres.

LIONEL
BARBERIS

Repreneur de la SARL
Dupouy charpente, à Ondres

« L'ENTREPRISE, COMME UNE EVIDENCE »

LIONEL BARBERIS, INGÉNIEUR EN BÂTIMENT PASSÉ PAR LA FONCTION PUBLIQUE, REPREND LA SARL DUPOUY CHARPENTE À ONDRES, AVEC LA VOLONTÉ DE LA DÉVELOPPER PRUDEMMENT EN IMPLIQUANT LES SALARIÉS.

Par Nelly BÉTAILLE

« Cette reprise m'apparaît aujourd'hui comme une évidence », glisse Lionel Barberis entre deux commentaires satisfaits sur le déroulement de l'opération. À 46 ans, il a pris les rênes, début juillet, de la SARL Dupouy, créée il y a un demi-siècle par Georges Dupouy à Ondres. Avec 1,8 million d'euros de chiffre d'affaires, cette structure « à taille humaine » de 15 salariés, bénéficiant d'une belle réputation dans la charpente, la couverture et l'ossature bois, sur les maisons neuves, les surélévations, les agrandissements ou les architectures complexes, lui est chaudement recommandée, en avril 2019, par la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes. Il enchaîne rapidement sur un entretien avec le fondateur. Prévu pour une heure, il en dure trois. « Une vraie et belle rencontre entre gens qui s'apprécient, témoigne Lionel Barberis. Pour pérenniser son entreprise, à 72 ans, Georges Dupouy cherchait un entrepreneur qui sache à la fois mener les hommes et les projets ». En visitant l'atelier de 5 000 m², doté d'une machine à commande numérique qui permet de tailler les éléments de charpente et d'un vaste espace de stockage, les camions équipés, et en rencontrant aussi bien dans le bureau d'études, le secrétariat, que sur les chantiers des professionnels « qui savent travailler », il n'hésite pas à se lancer.

En un an, la reprise se prépare à base de rencontres avec la banque historique de l'entreprise sur le plan de financement, avec les experts comptables sur le business plan et le plan de trésorerie, le dirigeant et les salariés... « Tous les acteurs se sont mobilisés pour que tout se passe de la meilleure manière possible. Aujourd'hui, pas de mauvaise surprise, avec un cédant bienveillant sans être intrusif, qui m'accompagne auprès des clients. Déjà visionnaire sur la mutation

numérique de l'activité, il n'a pas hésité à investir dans les machines pour que le démarrage se fasse avec le matériel adéquat », se réjouit-il.

En dépit de la fermeture d'un mois pendant le confinement, tout se déroule effectivement comme prévu, avec un carnet de commandes garni pour le prochain semestre. « Nous travaillons beaucoup en extérieur et nous nous organisons en fonction des contraintes sanitaires », souligne l'entrepreneur qui suit en parallèle une formation auprès de la fédération compagnonnique d'Anglet pour approfondir ses connaissances en matière de charpente. « Je retourne à mes premières amours : la construction ». Diplômé de l'école nationale d'ingénieur de Saint-Étienne, dans le bâtiment et les travaux publics, il a débuté son parcours comme responsable commercial des infrastructures au sein

du groupe GL Events, spécialiste de l'installation de tribunes en Europe, avant d'intégrer plusieurs communes de plus de 300 agents comme directeur général des services. « Dans l'inconscient collectif, il est difficile de passer de la fonction publique à l'entrepreneuriat, observe-t-il. Et



© Shutterstock

« JE NE SUIS QU'UN CHEF D'ORCHESTRE, UNE PIÈCE DE L'ÉCHIQUIER »



pourtant, si dans l'entreprise on gère le compliqué avec une vision industrielle, dans le public on apprend à gérer le complexe, à appréhender l'organisation sous beaucoup plus de facettes ». Il n'est guère étonnant que parmi les axes de développement, le nouveau dirigeant de l'entreprise qui intervient auprès des promoteurs, des architectes et des particuliers, envisage de renforcer sa présence sur les marchés publics. S'il réfléchit également avec différents partenaires sur de nouvelles utilisations des ressources dont dispose déjà la structure pour développer le chiffre d'affaires, le repreneur reste prudent : « Si nous restons sur un secteur géographique préservé, quid d'une crise économique majeure d'ici un an ? Le business plan prévoit une évolution raisonnée en fonction de l'activité actuelle. Les nouvelles idées viendront en plus ».

Des perspectives qui passent pour lui par une vision globale qui associe pleinement les salariés : « Je ne suis qu'un chef d'orchestre, une des pièces de l'échiquier. Nous disposons aujourd'hui du matériel adapté, de gens motivés qui aiment leur métier. Il faut continuer à les intéresser en leur donnant envie avec une vision positive de l'activité. Ma priorité c'est de les valoriser, surtout quand je les entends dire : « l'entreprise c'est nous ».

REPRISE SANS SURPRISE

SARL DUPOUY CHARPENTE

LES ATOUTS D'UNE REPRISE PAR RAPPORT À UNE CRÉATION

Lionel Barberis : Un chiffre d'affaires et un savoir-faire qui permettent de savoir où on va et de gagner 20 ans dans le développement du projet.

LES POINTS CLÉS POUR UNE REPRISE RÉUSSIE

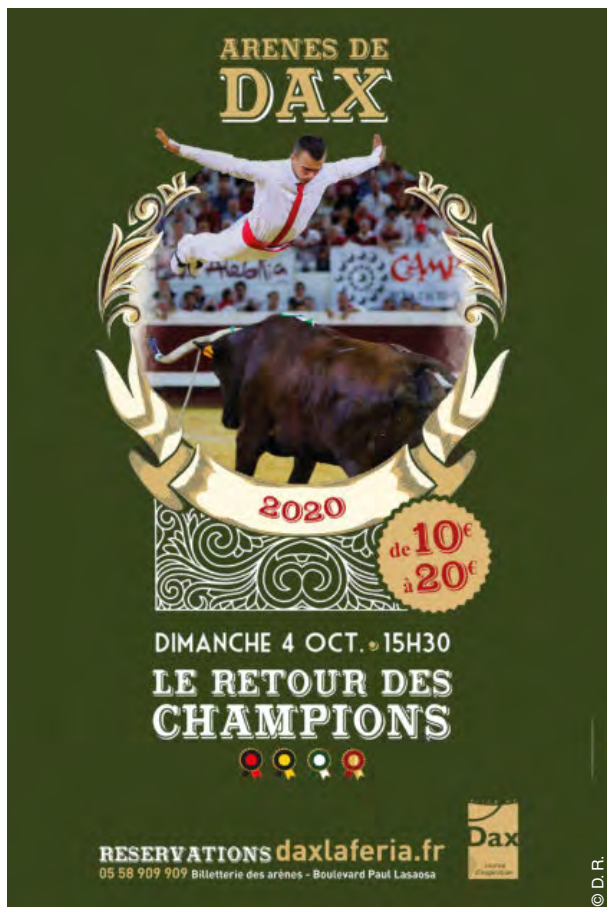
L. B. : Au-delà de l'incontournable étude de marché, une vraie entente entre le cédant et le repreneur est essentielle dans le cadre d'un échange où chacun joue franc jeu. Être bien entouré, en particulier par les experts-comptables qui permettent d'arriver avec un dossier solide auprès des banques et de tenir les objectifs.

LE +

L. B. : Un prêt d'honneur de 15 000 euros du réseau Adour Entreprendre. Ses experts m'ont conforté dans mon choix et accompagné dans la constitution du dossier de reprise. Avec un regard à la fois critique et bienveillant, ils posent les bonnes questions et m'ont notamment amené à renforcer mon plan de trésorerie. Grâce aux outils de pilotage efficaces que le réseau a développé, les rendez-vous mensuels avec mon tuteur pendant les deux prochaines années vont aussi me permettre de prendre du recul sur l'activité.

LA COMMUNICATION

L. B. : Pour notre futur site Internet, nous réfléchissons à un nouveau nom de domaine associé au patronyme Dupouy. Il doit permettre d'assurer notre présence sur les réseaux sociaux avec une bonne cote de sympathie tout en remontant parmi les premiers dans les moteurs de recherche.



COURSE LANDAISE « LE RETOUR DES CHAMPIONS » À DAX

La course landaise revient dans les arènes de Dax. La Ville et la commission course landaise organisent, le 4 octobre, un événement intitulé « Le Retour des champions ». Huit acteurs, déjà vainqueurs de la coupe tauromachique de la ville s'affronteront face aux coursiers des ganaderias armagnacaises Dal, Dargelos et Deyris. Au programme : huit coursiers, dont Soltera la corne d'or 2018 et 2019 de la ganaderia Dal, cinq écarteurs : Cyril Dunouau, Loïc Lapoudge, Mathieu Noguès, Alexandre Duthen, Thomas Marty et trois sauteurs : Kevin Ribeiro, Louis Ansolabehere et David Laplace. Tout comme pour les spectacles de tauromachie espagnole du 27 septembre, seulement 4 000 places seront en vente par spectacle, la distanciation dans les arènes sera assurée avec une place vacante entre chaque personne, et le port du masque sera obligatoire dans les arènes et sur tout le périmètre du parc Théodore-Denis.

Location ligne sur daxlaferia.fr, par téléphone 05 58 909 909 ou au guichet boulevard Paul-Lasaosa, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

CARNET

Frédéric Duboscq a été élu président de Groupama Assurances Forêts (GAF), le 28 août. Sylviculteur, directeur général de l'entreprise bordelaise de services de soutien à l'exploitation forestière, Écoland, administrateur de la caisse locale d'Aquitaine depuis 2000, administrateur de GFA (Misso) depuis 2012 et vice-président depuis 2019, il succède à Yves Lesgourgues, atteint par la limite d'âge, fixée à 65 ans par Groupama dans le cadre de sa re-mutualisation en 2018.



Le vice-amiral d'escadre **Olivier Lebas** succède au vice-amiral d'escadre Jean-Louis Lozier aux fonctions de préfet maritime de l'Atlantique et commandant de la zone et de l'arrondissement maritimes Atlantique. Sa zone de responsabilité s'étend du Mont Saint-Michel à la frontière espagnole avec près de 2 500 kilomètres de côtes.



EN CHIFFRES

10 TONNES : le volume de déchets traités chaque jour par Inertam, depuis sa relance à Morcenx-La Nouvelle, en juillet.

Le groupe Europlasma, spécialisé dans les solutions de dépollution, fixe comme objectif à court terme pour son unité landaise le doublement de la cadence actuelle pour tendre vers 20 tonnes par jour.

LES « LANDISSIMES GOURMANDES » POUR DONNER DES AILES À LA SAISON

LE DÉPARTEMENT RENOUVELLE SON OPÉRATION BONS VACANCES DE L'ÉTÉ JUSQU'AU 2 NOVEMBRE, EN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LA CAVE DES VIGNERONS LANDAIS. OBJECTIFS : DYNAMISER LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE TOUT EN ASSURANT LA PROMOTION DES PRODUITS DU TERROIR LANDAIS.

Par Nelly BÉTAILLE

Coup de boosteur en 2020 sur la mise en avant de l'automne gourmand dans les Landes, initiée il y a deux ans par le comité départemental du tourisme (CDT). Le Département vient d'annoncer la mise en circuit de 500 nouveaux bons vacances de 150 euros offerts aux vacanciers jusqu'au 2 novembre, dans le prolongement de son opération estivale « Les Landissimes ». Pour en

bénéficier, les visiteurs devront dépenser au minimum 250 euros sur le territoire, en programmant un séjour d'au moins deux nuits dans un hébergement classé ou labellisé, un repas au restaurant et un achat de 30 euros ou plus en produit locaux, une bouteille de vin de Tursan offerte en prime. « L'idée est de faire découvrir les Landes à de nouveaux touristes en les mettant à table, de créer une nouvelle dynamique économique en insistant sur la découverte des produits landais de qualité », précise Xavier Fortinon, président du conseil départemental.

Une opportunité pour redonner du souffle à la filière gastronomique impactée par la crise sanitaire à laquelle se sont associées la chambre d'agriculture et la cave des vigneron landais. « C'est l'occasion de donner une visibilité aux producteurs de la filière canard Label rouge, mais aussi de Floc de Gascogne ou d'armagnac, qui ont souffert de la fermeture des restaurants, de la suppression des fêtes de famille à Pâques, de l'absence de curistes à la fin du confinement... », souligne Marie-Hélène Cazaubon, vice-présidente de la chambre d'agriculture.

RETOUR SUR INVESTISSEMENT POSITIF

« La prolongation de l'opération sur l'automne est d'autant plus pertinente pour dynamiser l'activité touristique sur les ailes de saison que le retour sur investissement est très bon. Les « Landissimes estivales », avec leurs 3 000 bons vacances, épuisés dès le 15 août, ont en effet suscité des séjours de 7,7 jours en moyenne et des dépenses de 66 euros par personne et par jour, contre 45 euros habituellement », souligne Hervé Bouyrie, président du CDT. Des touristes venus d'île de France (11%), de Gironde (10,5 %), Pyrénées-Atlantiques (7,3 %) ou de Haute-Garonne (5,7 %), dont 30 % découvriraient les Landes. Côté hébergement, à 80 % sur le littoral, le camping a été privilégié (50 %) devant l'hôtel (14 %) et les locations (13 %). Autre satisfaction pour le Département, l'offre a déclenché le séjour chez 36 % des bénéficiaires, alors que 47 % des Français ne sont pas partis en vacances cet été, un taux plus élevé que d'habitude (35 %).





© Sébastien Chébasier

AU SOUTIEN DES CIRCUITS COURTS

Opération de déstockage du canard gras dans les collèges et les Ehpad landais pour 150 000 euros pris en charge par le Département, première édition du festival Les Granges musicales pour trois concerts à la ferme en septembre, avec repas et marchés de producteurs, lancement pendant le confinement de la plateforme régionale www.produits-locaux-nouvelle-aquitaine.fr pour mettre en relation les producteurs locaux avec les consommateurs, mais aussi avec les artisans et les commerces d'alimentation de proximité... Dominique Degos, vice-présidente du conseil départemental à l'agriculture égrène les initiatives aussi diverses que variées pour soutenir la vente de la production locale en circuit court. « Si les drives de Dax, Yzosse et Mont-de-Marsan ont multiplié leurs ventes par cinq pendant le confinement, on observe aujourd'hui un retour à la quasi-normalité avec une légère augmentation », note Marie-Hélène Cazaubon, vice-présidente de la chambre d'agriculture des Landes. Pour contribuer à conforter

les producteurs dans leur activité, le principe du drive pourrait être pérennisé sur Mont-de-Marsan, l'ouverture d'un carré de producteurs est prévue dans les halles de Dax rénovées, avec une panoplie des productions landaises. « Il reste à peaufiner la mise en place dans l'urgence de rayons dédiés aux producteurs dans les grandes et moyennes surfaces. Il y a aussi des magasins de producteurs à inventer dans le but de conforter un résultat économique viable et de répondre aux attentes des consommateurs », annonce-t-elle.

SAISON ESTIVALE « ON A SAUVÉ LES MEUBLES »

« Les « Landissimes estivales » ont été bienvenues pour communiquer et rassurer les vacanciers à la sortie du confinement, résume Hervé Bouyrie, président du comité départemental du tourisme. En dépit des craintes des professionnels, on a globalement sauvé les meubles », poursuit-il avant de souligner la préparation collective sur l'ouverture des plages et la mise en place des protocoles de sécurité sanitaire à laquelle les professionnels se sont attelés. Et les premiers chiffres de la saison estivale s'avèrent plutôt positifs en dépit de quelques bémols. En juillet, 50 % des professionnels ont affiché un taux d'occupation supérieur à 70 %.

L'hôtellerie a connu une progression entre 6 % et 10 % par rapport à juillet 2019 avec des disparités sur le territoire, dans la mesure où le littoral a plus progressé que l'intérieur. Les meublés ont tiré leur épingle du jeu puisque 56 % d'entre eux ont enregistré une hausse d'activité supérieure à 20 %. En revanche, 73 % des campings ont enregistré une baisse d'activité, en particulier les quatre étoiles, liés aux tour-opérateurs qui accueillent la clientèle étrangère, notamment allemande, qui a en majorité renoncé à franchir les frontières.

En août, pour 69 % des professionnels, le taux d'occupation des professionnels du tourisme est supérieur à 70 %. Globalement, selon les premières estimations, la fréquentation semble supérieure aux années précédentes avec une forte occupation des résidences secondaires, particulièrement sur le littoral.



© CDT Landes



INDUSTRIE SALON DE L'INNOVATION GRAPHIQUE ET PACKAGING#1

Futur Pack, le premier salon de l'innovation graphique et du packaging se déroulera au Palais des congrès de Bordeaux, le 15 septembre. Les entreprises du papier/carton, du verre, de la logistique, du bois, de l'imprimerie, du plastique, du design, du métal, mais aussi de la traçabilité et de l'environnement, y présenteront leurs produits et leurs innovations. Six conférences et tables rondes aborderont les grands enjeux du secteur, les problématiques de création de valeur, d'optimisation et d'adaptation des packagings aux transitions numériques et écologiques, aussi bien pour les secteurs de l'agroalimentaire, que des boissons, de la distribution, des cosmétiques et de la parfumerie, de l'industrie ou de l'e-commerce.

www.futurpack.fr



FOIE GRAS ADRIEN CACHOT, AMBASSADEUR DU CANARD

Les adeptes de l'émission « Top chef » diffusée sur M6 le reconnaîtront. Le Girondin, Adrien Tachot, finaliste de l'épopée gourmande télévisuelle, va mettre son audace culinaire au service du foie gras, du magret et du confit de canard. Il vient de signer un partenariat avec le Comité interprofessionnel du foie gras (CIFOG) pour accompagner les professionnels du secteur sur le lancement de la saison. Il participera notamment à l'initiative Portes ouvertes à la découverte des producteurs de foie gras, à l'occasion des Journées du patrimoine 2020, les 19 et 20 septembre prochains. Il intégrera le jury de la 16^e édition du Challenge foie gras des jeunes créateurs culinaires, le 15 octobre, et soutiendra la troisième édition de la Semaine du foie gras dans les restaurants français, du 30 novembre au 6 décembre. Cerise sur le gâteau, il mettra également en vidéo plusieurs créations culinaires de ces trois produits sur les réseaux sociaux.

AGENDA

JOURS OUVRABLES : 26 JOURS

JOURS OUVRÉS :

FERMETURE SAM. ET DIM. 22 JOURS
FERMETURE DIM. ET LUNDI 22 JOURS

MARDI 15 SEPTEMBRE

- **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (DSN) sur net-entreprises.fr et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires d'août versés en août ou septembre.

- **Employeurs d'au moins 11 salariés** : paiement d'un acompte de 38 % de la contribution à la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage au titre de l'année 2020.

- **Entreprises soumises à la cotisation sur la valeur ajoutée** : télépaiement du second acompte de CVAE au titre de l'année 2020.

JEUDI 17 SEPTEMBRE

- **Impôt sur les sociétés** : télépaiement de l'acompte d'impôt sur les sociétés venu à échéance le 20 août. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de l'impôt de référence n'excède pas 3 000 euros. Les sociétés peuvent réduire le montant de l'acompte, voire se dispenser de tout paiement, lorsque les acomptes déjà versés atteignent le montant prévu de l'impôt. Toute insuffisance de versement est soumise à la majoration de 10 % quelle que soit son importance.

VENDREDI 25 SEPTEMBRE

- **Employeurs** : versement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco sur les salaires d'août.

MERCREDI 30 SEPTEMBRE

- **Micro-entrepreneurs** : date limite d'option auprès de l'Urssaf pour le régime des micro-entreprises à compter de janvier 2021. L'option vaut également pour le régime micro-social. En revanche, la franchise en base de TVA est dissociée du régime des micro-entreprises.

- **Micro-entrepreneurs bénéficiant de la franchise en base de TVA** : date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir de septembre 2020.

DÉLAIS VARIABLES

- **Télépaiement de la TVA** afférente aux opérations d'août.

- **TVA** : au retour des congés payés, régularisation éventuelle de l'acompte versé en août.

- **Sociétés** : les dividendes votés par l'assemblée générale doivent être payés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être demandée au président du tribunal de commerce.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2018 T4	114,06	+ 2,45 %
2019 T1	114,64	+ 2,48 %
2019 T2	115,21	+ 2,33 %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL
2020 : 3 428 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2019			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,2375
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,0674) + 1365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MAI 2019	MAI 2020	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,33	104,71	+ 0,4 %
INDICE HORS TABAC	103,86	103,95	+ 0,1 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL		
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
4 ^{ème} TRIMESTRE 2019	130,26	+ 0,95 %
1 ^{er} TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,92 %
2 ^{ème} TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,66 %

SMIC	
HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,15 €	1 539,42 €

DAX VENTES DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020

AVOCAT	DÉTAIL DE LA VENTE	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
SELARL AQUI'LEX M ^E DE PINHO MARIE THERESE	PAL	MAISON D'HABITATION AVEC TERRAIN	CLERMONT	758 ROUTE DE LA CARRERE LIEUDIT SAINT-CRICQ & CAMP GROS	42 000 €

DAX RÉSULTATS DES VENTES DU JEUDI 25 JUIN 2020, À 10 H

AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉE À
SCP LALANNE- JACQUEMAIN LALANNE	PARCELLES DE TERRE	SOUSTONS	LIEUDIT CAMPAN	40 000 €	Vente renvoyée au 8/10
SCP LALANNE- JACQUEMAIN LALANNE	MAISON À USAGE D'HABITATION	SAUBION	1851 ROUTE DE TYROSSE	150 000 €	Vente renvoyée au 8/10
SCP DE BRISIS ESPOSITO	MAISON D'HABITATION AVEC DEPENDANCES	SAINT-GEOURS- DE-MAREMNE		120 000 € (avec faculté de baisse d'un 1/4 a défaut d'enchère)	198 000 €
SELARL ASTREA M ^E LYDIE VILAIN-ELGART	MAISON D'HABITATION	PONTONX- SUR-L'ADOUR	339 RUE DE PETCHE	49 000 €	50 000 €
SELARL AQUI'LEX M ^E DE PINHO MARIE THERESE	MAISON D'HABITATION STYLE LANDAIS AVEC TERRAIN	TOULOUZETTE	ROUTE DE LA CHALOSSE LIEUDIT JOUANAS	60 000 €	61 000 €
MAGELLAN AVOCATS	MAISON D'HABITATION	ST-VINCENT- DE-TYROSSE	2 ALLÉE DU CRAMPOUN 5 LOT. PARC DE CHALONS	64 000 €	désistement d'instance
SCP DE BRISIS ESPOSITO	MAISON D'HABITATION	ST-MARTIN- DE-SEIGNANX	235 ALLÉE DE TROMPETTE	77 000 €	désistement d'instance
SCP DE BRISIS ESPOSITO	APPARTEMENT T2	PEYREHORADE	494 PLACE ARISTIDE BRIAND	25 000 €	42 000 €
DEFOS DU RAU-CAMBRIEL-REMBLIERE	ENSEMBLE IMMOBILIER DE 10 STUDIOS	ST-PAUL-LÈS-DAX	280 RUE DE POUILLON	40 000 €	133 000 € surenchère du 10 ^{ème} (audience de surenchère le 8/10/2020)

LEGALIA MONT-DE-MARSAN ET DAX
SELARL TOURRET CAPES
Avocat au barreau de Mont-de-Marsan
91 avenue du Colonel Rozanoff 40000 Mont-de-Marsan

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Devant le Juge de l'Exécution de Mont-de-Marsan
Palais de Justice - 10 rue Maubec

UN LOCAL PROFESSIONNEL À USAGE DE HANGAR OU D'ATELIER D'UNE SURFACE CONSTRUITE D'ENVIRON 180 M²

Commune de MONT-DE-MARSAN (40000)
55, boulevard des Accacias

MISE À PRIX : 20 000 €

le 22 octobre 2020 à 14 H 30

Visite le jeudi 8 octobre 2020 de 14 h à 15 h par la SCP GETTE PENE ANDRAL huissiers de justice à Tartas

Aux requêtes, poursuites et diligences de la SAS BRICOLANDES, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 € dont le siège social est situé à Mont-de-Marsan, 1234, avenue du Vignau (40000) immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 329 163 653, représentée par son représentant légal, le Président directeur général, domicilié es qualité audit siège.

Il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur :

Un local professionnel à usage de hangar ou d'atelier, situé à Mont-de-Marsan, 55, boulevard des Accacias, d'une

surface construite d'environ 180 m²

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Mont-de-Marsan.

Tous les frais faits pour parvenir à la vente sont payables en sus du prix ainsi que le droit proportionnel, la TVA et les frais de surenchère s'ils s'en produisent.

Le Cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution de Mont-de-Marsan ou sur le site du Conseil National des Barreaux AVOVENTES (<https://avoventes.fr>) - Barreau : Mont-de-Marsan

Pour tous renseignements :
05.58.56.55.44
20400695-12

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 35 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

mise à jour du plan d'épandage agricole rattaché à la plateforme
de compostage d'AQUITAINE COMPOST (Société SEDE ENVIRONNEMENT)
sur la Commune de Cestas
Installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté inter préfectoral du 05 août 2020, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par la société SEDE ENVIRONNEMENT en vue d'obtenir l'autorisation de mettre à jour le plan d'épandage agricole rattaché à la plateforme de compostage d'AQUITAINE COMPOST sur la commune de Cestas.

Les communes concernées par le plan d'épandage sont :

Département de la Gironde : Cestas, Le Barp, Ambarès-et-Lagrave, Saint-Louis-de-Montferrand, Parempuyre,

Département des Landes : Pissos, Saugnac-et-Muret,

Département de la Charente-Maritime : Brizambourg, Chaniers, Chérac, Colombiers, Courcoury, Dompiere-sur-Charente, Ecoyeux, Juicq, Le Jard, La Chapelle-des-Pots, Le Douhet, Les Gonds, Preguillac, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saintes, Saint-Georges-des-Coteaux, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Sauvant, Tesson, Thénac, Vénérand.

Pendant l'enquête qui se déroulera du 11 septembre au 2 octobre 2020, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé dans les mairies de Cestas (33), Saugnac-et-Muret (40) et Saintes (17) où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet du registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plan-epandage-sede> et sera accessible via ce lien, sur les sites internet des services de l'Etat de la Gironde, des Landes et de la Charente-Maritime : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales www.charente-maritime.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-337.html>

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès du responsable de projet M. Patrick FOUSSATS (patrick.foussats@sede.fr / 05 55 70 12 90) et M. Lewis CUINET (lewis.cuinet@sede.fr / 05 55 70 12 90).

Le public pourra adresser ses observations :

- Par correspondance, à l'attention de la commission d'enquête, aux mairies de Cestas, Saugnac-et-Muret et Saintes,

- Par voie dématérialisée, sur le registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plan-epandage-sede> ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : plan-epandage-sede@mail.registre-numerique.fr

Ces observations seront consultables sur le site internet du registre électronique pendant la durée de l'enquête.

Une permanence sera assurée aux dates suivantes par les membres de la commission d'enquête dans les mairies de Cestas, Saugnac-et-Muret et Saintes

Saugnac-et-Muret : M. Yves LE CANN : Vendredi 11 septembre de 09 h à 12 h - Mardi 15 septembre de 14 h à 17 h - Jeudi 24 septembre de 09 h à 12 h - Vendredi 02 octobre de 14 h à 17 h

Cestas : M. Hugues MORIZOT : Vendredi 11 septembre de 09 h à 12 h - Jeudi 17 septembre de 14 h à 17 h - Mardi 22 septembre de 09 h à 12 h - Vendredi 02 octobre de 14 h à 17 h

Saintes : M. Joseph PICO : Vendredi 11 septembre de 09 h à 12 h - Mercredi 16 septembre de 14 h à 17 h - Lundi 21 septembre de 09 h à 12 h - Vendredi 02 octobre de 14 h à 17 h

Le déroulement de l'enquête devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative, Accueil DDTM, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an dans les mairies de Cestas, Saugnac-et-Muret et Saintes, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

La Préfète de la Gironde, la Préfète des Landes et le Préfet de Charente-Maritime sont compétents pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions ou par un arrêté de refus.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

20400701-0



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE POLICE DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

AVIS À LA PRESSE

Par arrêté préfectoral n° 2020-1367 du 3 septembre 2020, Madame la Préfète des Landes met en place des mesures de restriction des usages de l'eau sur les bassins du Bahus réalimenté par la retenue de Miramont et ses affluents ainsi que du Bas réalimenté par la retenue de Miramont : interdiction des prélèvements à l'exception de ceux destinés à l'alimentation en eau potable et à la défense incendie.

Cette décision peut être consultée sur le site des services de l'État dans les Landes (www.landes.gouv.fr/gestion-de-crise-secheresse-r327.html (rubrique > gestion des étages)), dans chacune des mairies concernées et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (service police de l'eau et des milieux aquatiques).

20400697-0



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

unique préalable à un défrichement de 14 ha 16 a 27 ca
et à un permis de construire pour un projet de création d'une
centrale photovoltaïque au sol sur la commune de
Rion-des-Landes

**Demandeur : SASU ENGIE PV LAURENS 215 rue Samuel Morse,
Le Triade II, 34000 Montpellier représentée par M. Jérôme LORIOT**

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de Rion-des-Landes, siège de l'enquête publique durant 31 jours consécutifs du **lundi 07 septembre 2020 à 09 h au mercredi 07 octobre 2020 à 17 h 45**.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et la décision de permis de construire.

M. Philippe CORREGE, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision n° E2000047/64 du président du Tribunal Administratif de Pau en date du 30 juillet 2020.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement, la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Rion-des-Landes, siège de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 09 h à 12 h.

- Sur un poste informatique à la mairie de Rion-des-Landes, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 07 septembre 2020 à 09 h au mercredi 07 octobre 2020 à 17 h 45, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Rion-des-Landes, siège de l'enquête publique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Rion-des-Landes 148 avenue Albert Poisson 40370 Rion-des-Landes.

- Transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr, avant le mercredi 07 octobre 2020 à 17 h 45. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP de RION-DES-LANDES Déf + PC) ».

M. Philippe CORREGE, recevra le public à la mairie de Rion-des-Landes aux dates et heures suivantes : **lundi 07 septembre 2020 de 09 h à 12 h - jeudi 17 septembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30 - samedi 26 septembre 2020 de 09 h à 12 h - mercredi 07 octobre 2020 de 14 h 45 à 17 h 45**.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, SASU ENGIE PV LAURENS 215 rue Samuel Morse, Le Triade II, 34000 Montpellier, Tél : 04 99 52 85 15 – laurent.bianciotto@engie.com.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées à la mairie de Rion-des-Landes, siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Nature et Forêt (05 58 51 30 60), Service Aménagement Risques (05 58 51 32 94), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Préfète

20400699-0



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE CHALOSSE

Reprise de l'enquête publique unique du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse, et du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mugron et de l'Elaboration des Zonages d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse

Par arrêté N°ACC_2020_06_248 en date du 23 juin 2020 le Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse a ordonné la reprise de l'enquête publique unique relative aux projets des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse et de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mugron, et des projets des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse.

Pour rappel, cette enquête publique avait été initialement ouverte par arrêté du Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse n°ACC.2020.01.041 en date du 30 janvier 2020. Cette enquête publique devait se dérouler du lundi 9 mars 2020 à 9 h jusqu'au vendredi 10 avril 2020 à 12 h inclus, pour une durée de 33 jours. Compte tenu du contexte exceptionnel lié à l'épidémie de COVID-19, sur les 33 jours d'enquête publique ce sont seulement 8 jours qui ont été effectués conformément aux dispositions réglementaires et aux modalités actées par arrêtés (entre le 9 mars et le 16 mars 2020 inclus). Ainsi, au travers de cette reprise d'enquête publique unique, les 25 jours d'enquête publique restants seront ainsi effectués.

L'enquête publique relative au projet de PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse et au projet de PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mugron est organisée de manière unique avec l'enquête publique relative à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Environnement.

L'objet de cette enquête publique unique est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ces documents. Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), futurs documents d'urbanisme intercommunaux ont pour objet d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement durable au travers de différents documents, et notamment les Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les documents graphiques, les règlements écrits, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces PLUi une fois approuvés serviront de cadre pour la délivrance des différentes autorisations d'urbanisme. En parallèle à l'élaboration des PLUi, pour les communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse et de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mugron, la Communauté de Communes Terres de Chalosse a procédé à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales afin de définir en cohérence avec les futures zones constructibles des PLUi, les zones qui seront desservies par de l'assainissement collectif et par de l'assainissement autonome.

L'enquête publique unique sera ouverte à compter du **lundi 7 septembre 2020 à 9 h jusqu'au jeudi 1^{er} octobre 2020 à 12 h inclus, pour une durée de 25 jours**, au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse et au sein des mairies des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique, dans deux journaux diffusés dans le département des Landes.

Cet avis sera affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, en mairies des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse et publié sur le site Internet communautaire, à l'adresse suivante : <https://www.terresdechalosse.fr>, et sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1896>.

A l'issue de l'enquête publique unique, les projets de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse et de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mugron seront soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse.

A l'issue de l'enquête publique unique, les projets des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse seront soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse.

Par décision n°E19000199/64 du 9 décembre 2019 du Président du Tribunal Administratif de Pau, la Commission d'Enquête Publique est composée de Monsieur Pierre Jacques LISSALDE, en qualité de Président, de Madame Virginie ALLEZARD et de Monsieur Philippe LAFITTE en qualité de membre titulaires.

Les dossiers d'enquête publique, composés des projets de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse et de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mugron, des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées (PPA et PPC), et les réponses apportées à ces avis par la Communauté de Communes Terres de Chalosse, des projets des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la Commission d'Enquête, seront déposés au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse et dans les communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse du **lundi 7 septembre 2020 à 9 h jusqu'au jeudi 1^{er} octobre 2020 à 12 h inclus**, pour une durée de 25 jours, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Etant précisé qu'une version papier des dossiers complets de PLUi et des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sus-visés seront consultables au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, et en version numérique sur le site Internet communautaire, à l'adresse suivante : <https://www.terresdechalosse.fr>, et sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1896>, et qu'une version adaptée par commune de ces mêmes dossiers en version papier sera déposée pour la bonne appropriation des documents par le public dans chaque commune membre de la Communauté de Communes Terres de Chalosse.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

- Sur support papier complet, au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, et sur support papier adapté pour la bonne compréhension des documents par le public dans les 34 mairies désignées comme lieux d'enquête,

- Sur le site Internet communautaire, à l'adresse suivante : <https://www.terresdechalosse.fr>, onglet Urbanisme Habitat, rubrique PLUi SDA enquête publique unique,

- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1896>,

- Sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse aux jours et heures habituels d'ouverture,

Chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête :

- Au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse et dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

- Le adresser de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête, soit le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 12 h avec pour objet soit « Observations enquête publique – Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse ou de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de MUGRON », soit « Observations enquête publique – projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de... (la nommer impérativement) »

- o Par écrit à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, Pôle des services, 55 place Foch, 40380 Montfort-en-Chalosse,

- o Sur le registre d'enquête dématérialisé ouvert à l'adresse dédiée suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1896>, du **lundi 7 septembre 2020 à 9 h jusqu'au jeudi 1^{er} octobre 2020 à 12 h inclus**,

- o Par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-1896@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courrier postal, sur le registre dématérialisé, sur les registres papiers ouverts dans toutes les communes et au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, seront étudiées par la Commission d'Enquête dans le cadre de l'enquête publique.

A noter que l'ensemble des observations transmises par courrier postal, sur le registre dématérialisé, sur les registres papiers ouverts dans toutes les communes et au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse entre le 9 mars et le 16 mars 2020 inclus sera également étudié par la Commission d'Enquête dans le cadre de l'enquête publique.

En outre, sur demande et à ses frais, chacun pourra obtenir copies des pièces des dossiers dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Lors de la phase 1 de l'enquête publique à savoir du 9 mars 2020 au 16 mars 2020 inclus les membres de la Commission d'Enquête ont réalisé les permanences suivantes :

En mairie de Mugron le lundi 9 Mars 2020 de 9 h 30 à 12 h 30
En mairie de Baigts le mardi 10 Mars 2020 de 9 h à 12 h
En mairie de Hauriet le mardi 10 Mars 2020 de 13 h 30 à 16 h 30
En mairie de Cassen le mercredi 11 Mars 2020 de 9 h à 12 h
En mairie de Garrey le mercredi 11 Mars 2020 de 9 h à 12 h
En mairie de Saint-Geours-d'Auribat le mercredi 11 Mars 2020 de 13 h 30 à 16 h 30
En mairie de Louer le jeudi 12 mars 2020 de 9 h à 12 h
En mairie de Lourquen le jeudi 12 mars 2020 de 14 h 30 à 17 h 30
En mairie de Poyartin le vendredi 13 mars 2020 de 15 h à 19 h
En mairie de Caupenne le vendredi 13 Mars 2020 de 9 h à 12 h
En mairie de Saint-Jean-de-Lier le lundi 16 Mars 2020 de 14 h à 17 h
En mairie de Vicq-d'Auribat le lundi 16 Mars 2020 de 9 h à 12 h.

Pour la reprise de l'enquête publique unique (phase 2) les membres de la Commission d'Enquête se tiendront à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse : **Le vendredi 18 septembre 2020 de 9 h à 12 h - Le jeudi 1^{er} octobre 2020 de 9 h à 12 h**.

Pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse :

En mairie de Clermont jeudi 10 septembre 2020 de 9 h à 12 h
En mairie de Gamarde-les-Bains mercredi 9 septembre 2020 de 9 h à 12 h et lundi 21 septembre 2020 de 14 h à 17 h
En mairie de Gibret vendredi 25 septembre 2020 de 14 h à 16 h
En mairie de Goos vendredi 25 septembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30
En mairie de Gousse lundi 7 septembre 2020 de 14 h à 17 h
En mairie de Hinx jeudi 10 septembre 2020 de 14 h à 17 h et jeudi 17 septembre 2020 de 9 h à 12 h.
En mairie de Montfort-en-Chalosse mardi 29 septembre 2020 de 14 h à 17 h
En mairie de Nousse mardi 29 septembre 2020 de 9 h à 11 h 30
En mairie d'Onard mardi 08 septembre 2020 de 9 h à 12 h
En mairie d'Ozourt jeudi 10 septembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30
En mairie de Poyanne samedi 12 septembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30
En mairie de Préchacq-les-Bains, mercredi 16 septembre 2020 de 13 h 30 à 16h 30
En mairie de Sort-en-Chalosse samedi 19 septembre 2020 de 9 h à 12 h
Pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mugron :
En mairie de Bergouey jeudi 17 septembre 2020 de 9 h à 12 h
En mairie de Doazit vendredi 11 septembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30
En mairie de Lahosse mardi 15 septembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30

En mairie de Larbey jeudi 17 septembre 2020 de 13 h 30 à 16 h 30
 En mairie de Laurède mercredi 23 septembre 2020 de 14 h à 17 h
 En mairie de Maylis mercredi 23 septembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30
 En mairie de Mugron samedi 26 septembre 2020 de 9 h à 12 h
 En mairie de Nerbis mardi 15 septembre 2020 de 14 h à 17 h
 En mairie de Saint-Aubin jeudi 24 septembre 2020 de 13 h 45 à 16 h 45
 En mairie de Toulouzette jeudi 24 septembre 2020 de 9 h à 12 h.

Afin de tenir compte du contexte exceptionnel lié à la pandémie de COVID-19 dans lequel se déroulera cette enquête publique, et afin de respecter l'ensemble des mesures gouvernementales et d'assurer la protection sanitaire de tous, un protocole d'accueil spécifique à l'accueil du public sera mis en place.

Ainsi, concernant la réception du public, des principes spécifiques visant à la mise en œuvre de mesures barrières devront être respectés dans chaque lieu d'enquête public.

Toute personne se déplaçant dans le cadre de cette enquête publique, soit au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, soit dans une des 34 mairies membres, devra se conformer aux mesures déjà définies et mises en place dans ces lieux publics (salle d'attente, port du masque, mise à disposition de gel hydroalcoolique, ...).

Les lieux définis comme lieu d'enquête publique, et permettant la consultation des dossiers, des registres papiers ou des permanences d'un des membres de la Commission d'Enquête Publique seront situés dans une ou des pièces qui feront l'objet d'aération à intervalles réguliers. En complément, après chaque journée ou demi-journée d'enquête publique, ils feront l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection conformes aux dispositions sanitaires et au protocole définis par le gestionnaire du lieu d'enquête publique.

Les personnes devront porter un masque et se munir de leur stylo personnel afin de pouvoir le cas échéant, déposer une observation sur le registre d'enquête publique.

Dès leur arrivée, les personnes renseigneront la fiche de renseignements mise en place dans ce cadre, en précisant notamment leur nom, prénom, le jour et l'heure d'arrivée (Ces données à caractère personnel seront traitées de manière conforme au règlement général sur la protection des données de la CNIL). Cette fiche de renseignements permettra de définir un ordre de passage pour la consultation des dossiers ou la rencontre avec un membre de la Commission d'Enquête lors de ses permanences. Etant précisé que la consultation des dossiers tout comme les rendez-vous avec les membres de la Commission d'Enquête seront individualisés (une seule personne voire deux personnes maximum à la fois). Les personnes devront ainsi attendre leur tour, en respectant l'ordre d'arrivée, soit dans une salle ou un lieu dédié à cet effet (salle d'attente par exemple) ou soit à l'extérieur du bâtiment si rien n'a été prévu.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la Commission d'Enquête. Celle-ci disposera de huit jours à compter de la remise des registres et documents annexés pour communiquer son procès-verbal de synthèse des observations recueillies, au responsable des projets. Ce dernier produira ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants.

Le Président de la Commission d'Enquête transmettra au Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse et au Président du Tribunal Administratif, son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter du jour de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et de ces conclusions motivées sera adressée par le Président de la Communauté de Communes à Madame la Préfète des Landes, et à chaque maire concerné.

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'Enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, en mairies des communes membres et en Préfecture des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes Terres de Chalosse. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Conformément à l'article R. 104-9 du Code de l'Urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Montfort-en-Chalosse a été soumis à évaluation environnementale. Dans ce cadre, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la Nouvelle Aquitaine a rendu un avis le 30 octobre 2019. Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mugron a également été soumis à évaluation environnementale. Dans ce cadre, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la Nouvelle Aquitaine a rendu un avis le 16 octobre 2019.

L'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées à ces procédures, dont les avis de la MRAE, est intégré aux dossiers soumis à enquête publique.

Conformément aux articles L. 122-4 et R. 122-17 et suivants du Code de l'Environnement, les projets des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse n'ont pas été soumis à évaluation environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas suite à la décision en date du 8 janvier 2020 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine, intégrée aux dossiers soumis à enquête publique.

Les réponses de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Nouvelle Aquitaine seront intégrées aux dossiers soumis à enquête publique.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales, peut être consulté à ces sujets au siège de la Communauté de Communes, 55 place Foch, 40380 Montfort-en-Chalosse. Les maires des communes concernées peuvent également être consultés sur ces projets.

Le Président de la Communauté de Communes, Vincent LAGROLA
 20400702-0



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la création et délimitation d'un secteur de renouvellement urbain situé en zone C couverte par un plan d'exposition au bruit de la base aérienne sur le territoire de la commune de Mont-de-Marsan

Demandeur : Communauté de Commune de Mont-de-Marsan Agglomération
 575 avenue du Maréchal Foch, BP 70171, 40003 Mont-de-Marsan
 Représentée par son Président

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de Mont-de-Marsan, siège de l'enquête publique durant 34 jours consécutifs du **lundi 28 septembre 2020 à 09 h au samedi 31 octobre 2020 à 12 h**.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de mise en place du nouveau périmètre de renouvellement urbain situé en zone C du plan d'exposition au bruit de la base aérienne de Mont-de-Marsan.

M. Jean-Marie VIGNOLLES, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision n° E2000048/64 du président du Tribunal Administratif de Pau en date du 30 juillet 2020.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande de création d'un secteur de renouvellement urbain en zone C du plan d'exposition au bruit de la base aérienne de Mont-de-Marsan et ses annexes :

- Sur support papier : à la mairie de Mont-de-Marsan aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 08 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

- Sur un poste informatique à la mairie de Mont-de-Marsan, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 28 septembre 2020 à 09 h au samedi 31 octobre 2020 à 12 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Mont-de-Marsan, siège de l'enquête publique ;

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Mont-de-Marsan 2 place du Général Leclerc, BP 305, 40011 Mont-de-Marsan Cedex ;

- Transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr, avant le samedi 31 octobre 2020 à 12 h. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP de MONT-DE-MARSAN renouvellement urbain PEB).

M. Jean-Marie VIGNOLLES, recevra le public à la mairie de Mont-de-Marsan aux dates et heures suivantes : **lundi 28 septembre 2020 de 09 h à 12 h - jeudi 08 octobre 2020 de 09 h à 12 h - mardi 13 octobre 2020 de 09 h à 12 h - jeudi 22 octobre 2020 de 09 h à 12 h - samedi 31 octobre 2020 de 09 h à 12 h**.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Communauté de Communes de Mont-de-Marsan Agglomération 575 avenue du Maréchal Foch, BP 70171, 40003 Mont-de-Marsan – 05 58 46 64 10 – contact@montdemarsan-agglo.fr

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées à la mairie de Mont-de-Marsan, siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – service aménagement et risques (SAR) (05 58 51 30 73), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Préfète
 20400698-0



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE POLICE DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

AVIS À LA PRESSE

Par arrêté préfectoral n° 2020-1379 du 08 septembre 2020, Madame la Préfète des Landes met en place des mesures de restriction des usages de l'eau sur le ruisseau du moulin de Bordes et ses affluents : interdiction des prélèvements à l'exception de ceux destinés à l'alimentation en eau potable et à la défense incendie.

Cette décision peut être consultée sur le site des services de l'État dans les Landes (www.landes.gouv.fr/gestion-de-crise-secheresse-r327.html (rubrique > gestion des étages)), dans chacune des mairies concernées et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (service police de l'eau et des milieux aquatiques).

20400718-0

POUR VOTRE
 COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 07 85 39 64 49

PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE POLICE DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

AVIS À LA PRESSE

Par arrêté préfectoral n° 2020-1380 du 08 septembre 2020, Madame la Préfète des Landes met en place des mesures de restriction des usages de l'eau sur le ruisseau Larrigand (Jean Barbé) et ses affluents : interdiction des prélèvements à l'exception de ceux destinés à l'alimentation en eau potable et à la défense incendie.

Cette décision peut être consultée sur le site des services de l'État dans les Landes (www.landes.gouv.fr/gestion-de-crise-secheresse-r327.html (rubrique > gestion des étages)), dans chacune des mairies concernées et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (service police de l'eau et des milieux aquatiques).

20400717-0



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

au titre du Code de l'environnement et au titre du Code de la santé publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection concernant le forage Saint-Paul F4 (code BSS003LLZU) Commune de Saint-Paul-en-Born

Par arrêté du 3 septembre 2020, une enquête publique unique portant sur le projet susvisé d'une durée de 31 jours est prescrite du **28 septembre au 28 octobre 2020**.

Au terme de la procédure, le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration d'utilité publique de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le Commissaire Enquêteur est Monsieur Daniel DECOURBE ; en cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html>. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au Commissaire Enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- Sur support papier, à la mairie de Saint-Paul-en-Born, située 39 route de Pontenx, aux jours et heures d'accueil du public, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur ;

- Sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Saint-Paul-en-Born.

Le dossier d'enquête publique comprend une note de synthèse établie par l'Agence Régionale de Santé, une demande de dérivation des eaux et une demande de mise en place de périmètres de protection autour du forage Saint-Paul F4 et un projet d'arrêté préfectoral.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Saint-Paul-en-Born, à l'attention du Commissaire Enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Saint-Paul-en-Born : **lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 h - mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 h - mercredi 28 octobre 2020 de 14 h à 17 h**.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Paul-en-Born, en préfecture et sur le site internet de la Préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Denis MAYENÇON, Directeur du service de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes de Mimizan à Mimizan, 3 avenue de la Gare ; tél : 05 58 09 44 55.

Mont-de-Marsan, le 3 septembre 2020

Pour la Préfète et par délégation, Le secrétaire général, Loïc GROSSE

20400700-1



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse de l'acheteur public :

COMMUNE DE POMAREZ

61 rue de la Mairie 40360 Pomarez
Tél : 05 58 89 30 28 - Fax : 05 58 89 84 25
Adresse Courriel : accueil@pomarez.fr

Personne responsable du marché : M. Le Maire, M. CASSIAU Pascal

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Administratif et Technique : Sarl PARTEC'ETUD, à Pomarez - Tél. : 05 58 89 89 27.

Dossier à télécharger sur la plateforme de dématérialisation, suivant adresse : <https://marchespublics.landespublic.org/>.

Type d'acheteur public : Mairie (Collectivité territoriale)

Objet du marché : Salle Polyvalente André GARBAY : Rénovation et Elévation du niveau de sécurité et création d'un local de stockage.

Type de marchés : Marchés de travaux d'exécution

Lieu d'exécution des travaux : Place des Arènes 40360 Pomarez.

Description des lots : Lot N° 00 : Prescriptions communes tous corps d'états. Lot N° 01 : Démolitions - Maçonnerie - Béton armé. Lot N° 02 : Charpente bois - Couverture - Bardages. Lot N° 03 : Menuiseries aluminium. Lot N° 04 : Métallerie - Serrurerie. Lot N° 05 : Menuiseries bois. Lot N° 06 : Cloisons Sèches - Flocage - Faux Plafonds. Lot N° 07 : Peinture. Bureau d'étude BETEL : Lot N° 08 : Courants Forts & Faibles. Lot N° 09 : Sanitaire - Ventilation

Division en lots : Chacun des lots donnant lieu à un marché distinct, possibilité de soumissionner à un ou plusieurs lots.

Délai global d'exécution : 34 semaines, y compris période de préparation de 4 semaines.

Type de la procédure : Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

Critères d'attribution : 1 : Prix des prestations 50 % - 2 : Valeur technique de l'offre 50 %

Date de limite de remise des offres : **Lundi 5 octobre 2020, avant 18 h.**

Modalités de réponse : Par voie électronique via la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.landespublic.org/>

Langue : Français

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09-09-2020

Le Maire, M. CASSIAU

20400719-0



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES

Maison des communes, 175 place de la caserne Bosquet, BP 30069
40002 Mont-de-Marsan cedex

Personne responsable du marché : Monsieur Jean Claude DEYRES, Président.

Objet du marché : Le présent marché a pour objet le nettoyage des locaux et des vitres des fenêtres de la maison des communes à Mont-de-Marsan (40) dans le cadre d'un groupement de commandes

Prestations divisées en lots : 2 lots :

Lot 1 : Nettoyage courant des locaux de la maison des communes.

Lot 2 : Nettoyage des vitres de fenêtres de l'ensemble du bâtiment.

Durée du marché : 1 an avec possibilité de reconduction annuelle pour une durée totale de 3 ans (première année comprise)

Les pièces à fournir par le candidat sont énoncées dans le règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation

Type de procédure : La présente consultation est organisée sous la forme de la procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-5 et R.2131-12 du code de la commande publique.

Le dossier de consultation peut être retiré en contactant le centre de gestion : Téléchargeable sur <https://marchespublics.landespublic.org/>

Date limite de réception des offres : le 5 octobre 2020 à 12 h.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 4 septembre 2020

20400704-0

COMMUNE DE LAGRANGE

AVIS AU PUBLIC - ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'aliénation du chemin de Fourgué

Par arrêté municipal en date du 10 août 2020, le Maire de la commune de Lagrange a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation du chemin dit du «Fourgué».

Monsieur Frédéric PITOUX a été désigné Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Lagrange du jeudi 1^{er} octobre 2020 au jeudi 5 novembre 2020 (12 h 30), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la mairie de Lagrange, le jeudi 5 novembre 2020 de 08 h 30 à 12 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. le Commissaire Enquêteur.

20400703-0

POUR VOS
ANNONCES LÉGALES

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

Par ASSP du 28/07/2020 constitution de la SCI : **SCI FRACTAL**. Capital : 1.000 €. Sise : 11 RD 44, Cap de Pin 40210 Solfério. Objet : gestion immobilière. Gérance : Lidwine BENHAMED, 11 RD 44, Cap de Pin 40210 Solfério. Cession soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
20AL02312

Par ASSP du 10/08/2020, il a été constitué la SCI dénommée **CHAGOU-LUS**. Siège social : 65 chemin de Lamarque 40320 Samadet. Capital : 200 €. Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance : M. Jean-Luc JOANTEGUY 65 chemin de Lamarque 40320 Samadet, Mme Valérie JOANTEGUY 65 chemin de Lamarque 40320 Samadet, M. Hugo JOANTEGUY 46 chemin de Mounan 40700 Horsarrieu, M. Lucas JOANTEGUY 65 chemin de Lamarque 40320 Samadet. Cessions soumises à agrément. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
20AL02318

Par acte SSP du 03/09/2020 il a été constitué une **SASU** dénommée :

D'ÉCO GREEN

Nom commercial : D'ÉCO GREEN
Siège social : 296 chemin de cabiron 40170 ST JULIEN EN BORN

Capital : 5.000 €
Objet : -Vente de décoration, de textiles et de mobilier d'intérieur et d'extérieur, arts de la table en e-commerce

Président : STERLINGOTS Annabelle 296 chemin de Cabiron 40170 ST JULIEN EN BORN

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DAX
20AL02507

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Ets GIRAUD LÉONCE**

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 45.500 €

Siège social : 22 rue Pablo Picasso 40000 Mont-de-Marsan

Objet : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, plomberie-chauffage

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Léonce, Michel, Erik GIRAUD demeurant 22 rue Pablo Picasso 40000 Mont-de-Marsan

Immatriculation : au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis
20AL02510

Par ASSP du 03/09/2020, il a été constitué une EURL dénommée **PEAKY INVESTMENT**. Siège social : 13 avenue du bosquet 40660 Messanges. Capital : 1€. Objet : Le conseil et l'assistance opérationnelle apportée aux particuliers en gestion de patrimoine et investissements. Gérance : M. Martin LAMARQUE, 13 avenue du bosquet 40660 Messanges. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de DAX.
20AL02519

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GRANGER**

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social : 2 lotissement Jean Loste 40280 Benquet

Objet : Toute activité de plomberie, de chauffage, sanitaire et climatisation

Durée : 99 ans

Capital : 1.500 €

Gérance : Monsieur Jordan, Gérard, Adrien, GRANGER demeurant 2 lotissement Jean Loste 40280 Benquet

Immatriculation : RCS Mont-de-Marsan

Pour avis
20AL02513



21 Ter Av. John Fitzgerald Kennedy
Bâtiment A 33700 MERIGNAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 août 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **AZECO**

Forme sociale : SASU

Au capital de : 1.000 €.

Siège social : 15 Allée de Provence 40530 Labenne

Objet : Activité des économistes de la construction ; études techniques et d'ingénierie ; toutes prestations de services et notamment d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Président : M. Mikaël AZAROFF demeurant 15 allée de Provence 40530 Labenne.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis
20AL02514

CABINET MÉCHIN AVOCAT



Cour d'appel de Pau
Barreau de Dax
17 place du Mirail 40100 Dax
Tél : 05 58 56 24 63

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 26/08/2020, il a été constitué sous la dénomination

LA LOUVE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000 € ayant pour objet : Toutes activités liées à l'exploitation d'une librairie et papeterie et plus généralement la vente au détail de livres sous toutes ses formes (papier, CD, DVD, etc...). La vente de boissons froides et chaudes (café, thé, chocolat, jus de fruit...), la vente de pâtisserie, l'exploitation d'une licence ILL (petite restauration, vente de boissons de 1er et 2ème groupe,...), et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Le siège de la société a été fixé au 12 place du Tour de Sol 40500 Saint-Sever.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan est fixée à 99 ans.

Les fonctions de Gérant sont confiées à M. CLÉMENT Anthony, né le 02/06/1980 à Mont-de-Marsan (40), demeurant 1469, avenue de la Chalosse 40090 Saint-Pardon.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.
20AL02526



SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, Notaire à Soustons en date du 15/07/2020, il a été constitué la Société civile dénommée

SCI TORRES

Siège social : Castel-Sarrazin (40330) 554 Route de Lacrique

Capital : 500.000 €

Durée : 99 années

Objet : acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autre.

Gérants : Monsieur Xavier TORRES demeurant à Castel-Sarrazin (40330) 554 Route de Lacrique, Madame Karine LAPORTE-TORRES épouse de Monsieur Jean-Luc LAPORTE demeurant à Saugnac-et-Cambran (40180) 11 Rue des Genêts.

Apports : par M. et Mme Xavier TORRES (pour l'usufruit), par Mme Karine LAPORTE-TORRES (pour la moitié en nue-propriété), par Mme Sophie TORRES (pour la moitié en nue-propriété), pour un total en pleine propriété de 500.000 € un bien sis à Bayonne (64100) 33 Rue Vieille Boucherie, cadastré sous les références suivantes : section BX - N°467 - Lieudit Lacrique - contenance 85ca.

RCS : Dax

Pour Insertion, Me DARMAILLACQ
20AL02561



15 Allées Marines
64100 Bayonne

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une Société à Responsabilité Limitée, qui sera immatriculée au RCS de Dax, dénommée **CASA NATURE**, au capital de 184.388 € dont le siège social est 135 Avenue de la Chalosse, 40380 Baigts ayant pour objet :

- La fabrication et commercialisation par tous moyens et notamment par correspondance et via Internet, de savons, bougies et senteurs. La commercialisation par tous moyens et notamment par correspondance et via Internet d'accessoires d'hygiène corporelle et d'articles de décoration. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; par la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Les Gérants sont : Madame Béatrice VENET, épouse CARREL demeurant 135 Rue de la Chalosse 40380 Baigts, Monsieur Hervé CARREL demeurant 135 Rue de la Chalosse 40380 Baigts.

Transmission des parts sociales : toute transmission, cession ou nantissement des parts sociales, quel qu'en soit le bénéficiaire, même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la majorité des associés.

Pour avis
20AL02544



SCP François PETGES & Stéphane PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

Suivant acte reçu par Me François PETGES, Notaire à Castets, le 07 Septembre 2020, a été constituée la Société Civile dénommée

SHERLOCK ET COMPAGNIE

Siège social : Lit-et-Mixe (40170), 85 rue du Moulin

Capital social : Six mille euros (6.000 €), divisé en 60 parts sociales de cent euros (100 €) chacune, numérotées de 1 à 60

Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Dax.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Premier gérant : Madame Delphine Gaëlle Rosette BÉLOU, Secrétaire, demeurant à Saint-Julien-en-Born (40170), 284 rue du Pont Noir.

Pour avis, Me François PETGES
20AL02528

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI LABCHAM**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : le capital social est fixé à la somme de 100 €

Siège : le siège social est fixé 12 rue des Frères Darbins à Mont-de-Marsan (40000)

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition, l'achat, la vente en totalité ou sur division d'un immeuble ou plusieurs et de tous droits sociaux immobiliers ou biens immobiliers à usage de commerce, d'industrie, d'habitation ou autres et la promotion sous toutes formes civiles ou autres de ces biens. Toute activité s'y rattachant ainsi que toutes les opérations notamment financières et immobilières en rapport avec l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : Monsieur Frédéric CHAMBAT demeurant 22 rue Pierre Lisse à Mont-de-Marsan (40000) et Monsieur Romain LABATAILLE demeurant à Moncla (64330) sont désignés statutairement gérants associés pour une durée indéterminée

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, Les Gérants
20AL02532

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 11/05/2020 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Dénomination : **TRANSPORT TOUAT**

Siège Social : 434 rue de Gascogne, ZA Maitena 40260 Castets

Au capital de : 16.000 €

Durée : 99 ans

Objet : Transport routier de marchandises +3.5 T, location de véhicules industriels avec conducteur. Service de déménagement. Commissionnaire de transport.

Président : M. Nadir TOUAT demeurant 15 rue du Commandant Passico, rés. Tokiona 64700 Hendaye.

La société sera immatriculée au RCS de Dax

Pour avis, le Président
20AL02518

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02 septembre 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **KHAIDEN**. Forme : SARL. Siège social : 51 Avenue Simone de Beauvoir à Capbreton (40130). Objet : l'exploitation d'un commerce, distribution de bijoux fantaisie, métal doré, métal argenté, e-commerce. Durée : 99 ans. Capital : 15.000 € dont 7.500 € en numéraire et 7.500 € en nature. Gérance : Mme Christelle BERNADET demeurant 51 Avenue Simone de Beauvoir à Capbreton (40130). Immatriculation au RCS de Dax. Pour avis.

20AL02557

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Benquet (40280) en date du 20 Août 2020, en cours d'enregistrement, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **STEF AUTO 40**

Capital social : 2.000 € divisé en deux cents parts sociales de dix euros chacune, entièrement libérées

Siège social : 1154 Route de la Gare 40280 Benquet

Objet social : Réparation de véhicules automobiles, d'appareils de motoculture et assimilés. Ventes de pièces détachées neuves ou d'occasion. Négoce de véhicules neufs ou d'occasion et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports en numéraire : Le capital est constitué uniquement par des apports en numéraire à hauteur de 2.000 €

Gérant : M. Stéphane VIVANCOS 265 Chemin de Tamounet 40280 Benquet

Parts sociales-clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions ou transmissions sont soumises à l'agrément des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis
20AL02558

MODIFICATIONS

ACQSUN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 183.000 €
Siège social : 37 Avenue de
Latrre de Tassigny
40130 Capbreton transféré au
9 Lotissement du Pentzea
64310 Ascain
RCS Bayonne 511 608 135

Aux termes d'une délibération en date du 5 Juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social de la Société du 37 Avenue du Maréchal de Latrre de Tassigny à Capbreton (40130) au 9 Lotissement du Pentzea à Ascain (64310) et ce avec effet au 30 Juillet 2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La gérance : Monsieur Sylvain ANTOL demeurant 9 Lotissement du Pentzea à Ascain (64310).

En conséquence, la Société qui était immatriculée au RCS de Dax fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Bayonne désormais compétent à son égard.

Mention sera faite au RCS de Bayonne et Dax.

Pour avis, la Gérance
20AL02508

FRANÇOIS AUDHUY ET SOPHIE MOLERES- BERNADIEU

SCP au capital de 45.7347,05 €
1 avenue des Pyrénées
40800 Aire-sur-l'Adour
RCS de Mont-de-Marsan
323 067 405

Suivant PV de l'AGE en date du 10/08/2020 l'assemblée décide la transformation de la société en société à responsabilité limitée. En conséquence les statuts ont été modifiés. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée, sa gérance et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Pour avis, la Gérance
20AL02551

EURL THIBAUT VIDAL
Société à responsabilité limitée
Capital social : 1.000 €
Siège Social : 51 rue du
Commerce 40600 Biscarosse
RCS Mont-de-Marsan
791 322 431

Par délibérations de l'associé unique du 2 janvier 2020, il a été pris acte de la démission de Monsieur Thibault VIDAL de ses fonctions de cogérant au 31 Décembre 2019. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, le Gérant
20AL02511



CABINET MINGINETTE
Société d'Avocats Conseils en
Droit des Sociétés
et Droit Fiscal
Centre Beaugency, avenue
des Vallées 64110 Jurançon

SCI CAPIM

Société Civile Immobilière
Au capital de 22.848 €
Porté à 122.808 €
Siège social : 685 route des 5
Cantons, Château Lalanne
40390 Saint-André-de-Seignanx
RCS Dax 424 042 752

Aux termes de délibérations en date du 14 août 2020, la collectivité des associés a décidé et réalisé :

- Une augmentation du capital social de 7.616 € par apports en numéraire et création de parts nouvelles.

- Une augmentation de capital de 92.344 € par incorporation de la prime d'émission et élévation du nominal des parts existantes.

Ces décisions entraînent la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 22.848 €

Nouvelle mention : Capital social : 122.808 €

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dax

Pour avis, la Gérance
20AL02536

SCI VIFANA

SCI au capital de 1.524,49 €
Route de la gare
40230 St-Geours-de-Maremne
RCS Dax 431 907 419

Par acte notarié en date du 5 décembre 2002, il a été décidé de :

- Modifier le capital social par voie de division et de cession des parts puis une augmentation du capital social :

Ancienne mention : 1.524,49 €

Nouvelle mention : 356.000 €

- Nommer Madame Nadine LABEYRIE épouse MADRID, née le 27/04/1953 à Dax, demeurant à Bordeaux (33300) 17 rue Borie, comme gérante de la SCI VIFANA pour une durée indéterminée en remplacement de M. Charles Henri Robert LABEYRIE.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Gérance
20AL02515

SAS SYNAPSE CORPORATION

Capital social : 1.000 €
145 route de Brouhoua
40180 Tercis-les-Bains
RCS Dax 812 585 347

AUGMENTATION CAPITAL

Aux termes des décisions de l'associé unique du 24 août 2020, il a été décidé d'augmenter le montant du capital social de 1.000 € à 101.000 € par voie d'augmentation de la valeur nominale des actions. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis et mention
20AL02516

SARL ME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 €
Siège social : 270 avenue des
Rémouleurs
40150 Soorts-Hossegor
RCS Dax 817 670 227

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/08/2020, il a été pris acte de la démission des cogérantes Madame Erika GUARESCHI, à compter du 07/08/2020, et Madame Elena Maria STEFANI, à compter du 24/08/2020.

Madame Giusi DI FINI NARDO, gérante, demeure seule dirigeant à compter de cette même date. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2020, il a été décidé, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.

Mention en sera faite au RCS de Dax.
20AL02523

SALTS.

EURL au capital de 1.000 €
27 Avenue de l'Orée
40510 Seignosse
RCS Dax 852 108 091

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 20/07/2020, il a été décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social du 27 Avenue de l'Orée à Seignosse (40510) au 1120 Route Départementale 112 à Saubion (40230).

Mention en sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, le Gérant
20AL02538

ACTION SANTÉ
SELARL au capital de 160 €
1125 Route de Bretagne
40280 Bretagne-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
753 888 718

NOMINATION DE GÉRANT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Août 2020, il a été décidé de nommer Mme Marie-Laure DESTANQUE demeurant 2073 Route de Bretagne 40280 Benquet en qualité de gérante à compter du 01/09/2020.

La société est gérée par un collège de gérance dorénavant composé de Mmes Isabelle INESTA, Sandrine CLAVE et Marie-Laure DESTANQUE.

Pour avis, la Gérance
20AL02533

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

L'ANNEXE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 17 Rue de
Pourquedeuil 40130 Capbreton
RCS Dax 533 382 602

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

20AL02512

PEPPERED SALTS.

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
27 Avenue de l'Orée
40510 Seignosse
RCS Dax 877 650 556

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 15/06/2020, il a été décidé, à compter du même jour :

- De transférer le siège social du 27 Avenue de l'Orée à Seignosse (40510) au 1120 Route Départementale 112 à Saubion (40230).

- D'adoindre à l'objet social l'activité suivante qui devient l'activité principale de la Société : « Conception et distribution d'articles de sport, de prêt-à-porter textile et d'objets de collection. Vente de ces produits au détail en magasin et à distance ainsi qu'aux professionnels ».

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, la Présidente
20AL02537

LARTIGAU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 152.450 €
Siège social : 585 Route de
Petepau 40280 Haut-Mauco
RCS Mont-de-Marsan
303 486 963

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 24.07.2020, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société BDO HERBIERS.

Mention en sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le représentant légal
20AL02545

ANNY FLEURS ANNY
GOURMANDISES
 EURL au capital de 100 €
 Siège social : 15 rue des Cigales
 40200 Mimizan
 RCS Mont-de-Marsan
 850 705 922

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 07/09/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **51 chemin du cuchot 40200 AUREILHAN** à compter du 07/09/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN.
 20AL02539

COPLAND
 Société Ouvrière de Production
 à capital variable
 Siège social : ZA du Boscq
 40320 Samadet
 RCS Mont-de-Marsan
 323 222 554

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 28 Août 2020 a constaté que, suite à l'élection d'un nouvel administrateur, le Conseil d'administration était composé de 10 (dix) membres :

M. HEDRI Alexandre 40800 Aire-sur-l'Adour, M. BAZIN René 40700 Hagetmau, Mme BORDENAVE Béatrice née MARSAN 40700 Sainte-Colombe, M. LABA-TAILLE Numa 47700 Casteljalous, M. SOLER Miky 40320 Mauries, M. DUTREY Hervé 40700 Sainte Colombe, M. PASCAULT Christophe 64300 OZENX Montestrucq, M. LANUX David 32400 Aurenzan, M. LOMBARDIN Marc 40280 Saint-Pierre-du-Mont, Mme ROQUE Véronique née CLAVE 40270 Saint-Maurice-sur-Adour.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Le Président du Conseil d'Administration
 20AL02540

SCI KANDITU-CAPELLE
 Quartier Soustras
 Avenue du Général Leclerc
 40500 Saint-Sever
 RCS Mont-de-Marsan
 434 445 326

Aux termes d'un acte reçu par Me Alain DESMOLLES, Notaire à Saint-Paul-lès-Dax, le 27 août 2020, le capital social de la SCI KANDITU-CAPELLE qui était d'un montant de de 268.400 € a été ramené à 147.300 € par le retrait d'immeubles ayant entraîné une réduction de capital de 121.100 €. Il est alors divisé en 1473 parts sociales de 100 € chacune. Madame Corinne GARDESSE déclare démissionner de ses fonctions de cogérante. Madame Carole LAFITTE demeurera seule gérante. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis
 20AL02542

SCI FATIMA LA SALETTE
 Société Civile Immobilière
 Au capital de 79.670 €
 Siège social : 486 rue Belharra
 40230 St-Geours-de-Maremne
 RCS Dax 318 208 832

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2020 de la SCI FATIMA LA SALETTE a pris acte de la démission de M. KOVACS Nicolas, cogérant.
 20AL02556



S. DEKENS - T.J.S.O.
 Cabinet d'Avocat
 4 allée Claude Mora
 40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 26 août 2020, les associées de la société **ADOUR LAQUAGE**, SARL au capital de 15.000 € dont le siège social est sis ZAC de Peyres 40800 Aire-sur-l'Adour, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 508 485 091, ont décidé d'adopter à Madame Sylvie SARRADE, en qualité de gérant, Monsieur Mathieu SARRADE demeurant à Aire-sur-l'Adour (40800), 2515 route de Lussagnet et ce à compter de ce jour.

Ancienne mention : Gérante : Madame Sylvie SARRADE demeurant à Aire-sur-l'Adour (40800), 3091 route du Houga

Nouvelle mention : Gérants : Madame Sylvie SARRADE demeurant à Aire-sur-l'Adour (40800), 3091 route du Houga et Monsieur Mathieu SARRADE demeurant à Aire-sur-l'Adour (40800), 2515 route de Lussagnet.

La Gérance
 20AL02559



SOGEM - SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA STATIONS DE MOLIETS
 Société Publique Locale
 Au capital de 120.000 €
 Siège social : Rue Mathieu Desbiens, Club House
 40660 Moliets-et-Maâ
 RCS Dax 343 332 235

L'Assemblée Générale en date du 07/09/2020 et à effet du 17/06/2020, pris acte de la modification d'un des représentants permanents de la Commune de Moliets, administrateur : Corinne VERDIER-SLAWINSKI domiciliée 14 Rue de la Lette 40660 Moliets remplace Monsieur Régis VIDAL.

Pour avis
 20AL02560



Technocité, Bâtiment Astria
 CS 88528, 64185 Bayonne Cedex

SA ARNAOUTCHOT
 Société Anonyme
 au capital de 256.000 €
 Siège social : Lieudit Arnaoutchot
 40560 Vielle-Saint-Girons
 RCS Dax 307 584 045

L'Assemblée Générale du 08 septembre 2020 a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société AUDIT GEORGES BARRIERE qui parvient à expiration et de ne pas pourvoir à son remplacement en application des dispositions de l'article L 823-1 du code de commerce.

Pour avis
 20AL02555

TRESOVALUE
 SASU au capital de 10 000 €
 Siège social : 941 Chemin de Loustaou
 40400 MEILHAN
 824 205 553 RCS DAX

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 07/09/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **1250 ROUTE DE LA CHALOSSE 40400 MEILHAN** à compter du 08/09/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de DAX.
 20AL02546

DISSOLUTIONS



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS
 Société d'avocats
 42 cours du Maréchal Joffre
 1er étage, n° 3, 40100 Dax

SCI JOUANDIN
 Société civile immobilière
 Au capital de 1 500 euros
 Siège social : 305 Route des Carrières
 40180 SAINT-PANDELON
 439 924 689 RCS DAX

DISSOLUTION

Suivant assemblée générale extraordinaire du 31/07/2020, les associés ont décidé de dissoudre la Société par anticipation à compter du 31/07/2020. Mme Florence TASTET, demeurant 9, rue Baffert 40100 DAX exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 305 route des Carrières 40180 SAINT PANDELON. Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX. Pour avis
 20AL02506

FERME DE HONZAC
 Société à Responsabilité Limitée en liquidation
 Au capital de 18.294 €
 Siège : Chemin de l'Adour
 40220 Tarnos
 RCS Dax 401 401 179

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/08/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Gilles HOURQUEBIE demeurant Chemin de l'Adour 40220 Tarnos, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin de l'Adour 40220 Tarnos.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS Dax.

Pour avis
 20AL02543

PICK & GO SOFTWARE
 SAS à associé unique
 Au capital de 1.000 €
 Siège Social : Lieudit Lagurgue
 258 Chemin du Basta
 40390 Saint-Laurent-de-Gosse
 RCS Dax 843 659 186

Par suite de la réalisation définitive de la fusion entre les sociétés VETFAMILY SOLUTIONS, SAS à associé unique au capital de 10.000 € sise Lieudit Lagurgue, 258 Chemin du Basta 40390 Saint-Laurent-de-Gosse RCS Dax 529 067 621, société absorbante, et PICK & GO SOFTWARE sus-désignée, société absorbée, ladite société a été dissoute de plein droit, sans liquidation, en date du 1er septembre 2020. La fusion a un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2020.
 20AL02542



FM GARAGE SARL
 Société à responsabilité limitée
 Au capital de 1.000 €
 Siège social : 1 Rue Joseph de Laurens 40100 Dax
 RCS Dax 522 698 398

Les associés ont décidé en date et effet du 01/09/2020, la dissolution amiable anticipée de la société. Il a été mis fin au mandat des cogérants Marie ROMÉRO-GAS et Manuel FERNANDES 14 rue Maréchal Leclerc 40990 Saint-Paul-lès-Dax. Ce dernier a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Dépôt au RCS de Dax.
 20AL02552

LA PRINTANIÈRE
 Société Civile Immobilière en liquidation
 Au capital de 60.979,61 €
 Siège social : avenue de Bordeaux, Villa la Printanière
 40150 Hossegor
 RCS Dax 400 776 910

AVIS DE DISSOLUTION

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 15 septembre la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommée comme liquidateur : Henri LABEQUERIE demeurant 319 avenue de Bordeaux à Soorts-Hossegor a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social : avenue de Bordeaux, Villa la Printanière à Hossegor.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, le Liquidateur
 20AL02553

PICK & GO NEGOCE
SARL à associé unique
Au capital de 1.000 €
Siège Social : Lieudit Lagurgue
258 Chemin du Basta
40390 Saint-Laurent-de-Gosse
RCS Dax 843 659 129

Par suite de la réalisation définitive de la fusion entre les sociétés VETTFAMILY SOLUTIONS, SAS à associé unique au capital de 10.000 € sise Lieudit Lagurgue, 258 Chemin du Basta 40390 Saint-Laurent-de-Gosse RCS Dax 529 067 621, société absorbante, et PICK & GO NEGOCE sus-désignée, société absorbée, ladite société a été dissoute de plein droit, sans liquidation, en date du 1er septembre 2020. La fusion a un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2020.

20AL02525



AVIS DE DISSOLUTION

Selon AGE du 30/07/2020, les associés de la **SCI P & G TASTET**, au capital de 12.195,92 € sis à Mont-de-Marsan (40000) 4 ter boulevard de Candau, Résidence le Virginia, 421 902 495 RCS Mont-de-Marsan, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Liquidateur : M. Gilles TASTET, demeurant à Saint-Jean-de-Luz (64500), 22 rue Harguignenia. Siège de la liquidation : siège social. RCS Mont-de-Marsan.

20AL02554

LIQUIDATIONS

KAPAT
Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 1.000 €
Siège social : 43 Avenue Jacques Duclos 40220 Tarnos
RCS Dax 445 318 090

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Khalil M'RAOUNA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 Décembre 2018.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Khalil M'RAOUNA, Liquidateur
20AL02505



BOUSQUET, SASU en liquidation, au capital de 38.000 €, siège de la liquidation : Saint-Pierre-du-Mont (40280), 17 rue Georges Guynemer, 380 756 494 RCS Mont-de-Marsan. Selon AGO du 08/07/2020, il résulte : approbation des comptes de liquidation, quitus au Liquidateur et décharge de son mandat, clôture de la liquidation au 08/07/2020, radiation de la société et dépôt des comptes RCS Mont-de-Marsan.

20AL02535

LOCATIONS-GÉRANCES



S. DEKENS - T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte en date du 27 mai 2020 à Mont-de-Marsan, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 8 juin 2020, Dossier 2020 00039336, référence 4004P01 2020 A 01104, modifié par voie d'avenant en date du 31 août 2020 à Amou, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 3 septembre 2020, Dossier 2020 00065873, référence 4004P01 2020 A 01725,

La société **SAVABIEN**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.500 € dont le siège social est sis à Amou (40), 20 avenue des Pyrénées et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le N° 484 772 157 a confié à la société **SEJOKYLOU**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 3.000 € dont le siège social est sis à Tilh (40), 1685 route de Dax et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le N° 523 085 066, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de bar, restaurant et vente de produits régionaux, de location de tous biens et droits immobiliers, de gîte et chambres d'hôtes, situé à AMOU (40), 20 avenue des Pyrénées, connu sous l'enseigne et le nom commercial AU FEU DE BOIS.

Pour une durée d'une année à compter du 1er juin 2020 renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

20AL02530

ENVOI EN POSSESSION



SCP Vincent WERY
Notaire Associé
40240 Labastide-d'Armagnac

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 26 mai 2012, Madame Odette **LABARBE**, née à Pouydesseaux (40120), le 9 février 1945, décédée à Mont-de-Marsan (40000), le 1er janvier 2018, a consenti un legs universel.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Me Vincent WERY, Notaire à Labastide-d'Armagnac, suivant procès-verbal en date du 27 août 2020, dont il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Vincent WERY, Notaire à Labastide-d'Armagnac, chargé du règlement de la succession.

Pour avis, Me Vincent WERY

20AL02520

RECTIFICATIFS-ADDITIFS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce 20AL02477 parue le 05/09/2020 concernant la SARL **LC & CO**, il y a lieu de lire : Siège social : 97 rue des Nasses 40600 Biscarrosse.

20AL02529

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT
DE VOTRE
PUBLICITÉ

LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES SAMEDIS



**POUR VOTRE COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

Tél. 07 85 39 64 49
publicite@echos-judiciaires.com

**EN DIRECT DE NOS
PRODUCTEURS**
Société par Actions Simplifiée à
associé unique
Au capital de 632.152 €
Siège social : ZA La Téoulère
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
379 113 178

AVIS DE RÉSILIATION PARTIELLE DE LOCATION GÉRANCE

A compter du 1er septembre 2020, la société **EN DIRECT DE NOS PRODUCTEURS** résilie partiellement la location-gérance avec la société **DELPEYRAT**, Société par Actions Simplifiée au capital de 15.085.570 €, ayant son siège social à Saint-Pierre-du-Mont (40280), ZA La Téoulère, immatriculée 645 680 026 RCS Mont-de-Marsan, portant sur l'activité de vente de produits alimentaires exercée en son établissement de Gibret (40380), 1941 route de Saint-Martin.

20AL02541

ABONNEZ-VOUS



Rectificatif à l'annonce n° 20AL01092 parue le 18/04/2020, concernant la **SAS PLAGE**, il y a lieu de lire : transfert du siège social à compter du 20/10/2019 et non du 23/03/2020.

20AL02548

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONT-DE-MARSAN

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a arrêté le Plan de Redressement de **GALLEIC MARC (SARL)** 1035 route de Sabres 40420 Labrit. RCS Mont-de-Marsan 442 343 471. Registre des Métiers 442343471. Activité : maçonnerie. A fixé à 10 ans la durée du Plan de Redressement. A désigné Commissaire à l'exécution du plan : SELARL EKIP' prise en la personne de Me Christophe MANDON 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

20400705-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de la Société **AQUITAINE TUYAUTERIE SOUDURE (SARL)** 90 impasse Parroc 40280 Haut-Mauco. RCS Mont-de-Marsan 830 655 171. Registre des Métiers 830655171.

20400706-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de **GROUPE ADS (SARL)** route de Duhort-Bachen 40800 Aire-sur-l'Adour. RCS Mont-de-Marsan 790 294 763.

20400707-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de la Société **CDPO (SARL)** 743 rue de la Ferme du Conte 40000 Mont-de-Marsan. RCS Mont-de-Marsan 808 078 117. Registre des Métiers 808078117.

20400708-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire Simplifiée de **LA BELLE ÉTOILE (SARL)** 50 avenue de la Côte d'Argent 40460 Sanguinet. RCS Mont-de-Marsan 828 981 076.

20400709-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ordonné la cession partielle au cours du Redressement Judiciaire dans l'affaire de la Société **MONTOISE DU BOIS (SAS)** 59B route de Sabres 40000 Mont-de-Marsan au profit de la **STE LESBATS SCIERIES D'AQUITAINE** Au Bourg 40550 Léon. Maintient Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' prise en la personne de Me François LEGRAND 3 place Saint-Vincent 40100 Dax. Administrateur Judiciaire : SELARL JULIEN ALLART prise en la personne de Me Julien ALLART 66 allées Marines, Espace Rive Gauche 64100 Bayonne pour passer tous les actes nécessaires à la réalisation de la cession.

20400710-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de la Société **EDENLANDES (SARL)** 99 avenue du Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan. RCS Mont-de-Marsan 480 209 055.

20400711-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de la Société **LE D'ARTAGNAN (SARL)** 760 avenue du Maréchal Juin 40000 Mont-de-Marsan. RCS Mont-de-Marsan 379 202 948.

20400712-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la Liquidation Judiciaire de la Société **SECURITE FELICIO BENTES (SARL)** 21 chemin Gironnacq 40110 Morcenx. RCS Mont-de-Marsan 509 888 020.

20400713-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la Liquidation Judiciaire de la Société **MONTOISE DU BOIS (SARL)** 59B route de Sabres 40000 Mont-de-Marsan. RCS Mont-de-Marsan 895 550 150. Activité : export, import de bois de toutes essences. A mis fin à la mission du Mandataire Judiciaire. A désigné Liquidateur : SELARL EKIP' prise en la personne de Me François LEGRAND 3 place Saint-Vincent 40100 Dax. A maintenu la SELARL JULIEN ALLART prise en la personne de Me Julien ALLART pour les seuls besoins de la régularisation des actes relatifs au plan de cession.

20400714-12

Par jugement du 04/09/2020 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire contre **M. Nicolas DESPERT** 784 avenue d'Albret 40090 Cère. Registre des Métiers 518749817. Activité : chaudronnerie. Mandataire Judiciaire : SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI 64100 Bayonne. Période d'observation : 6 mois. A fixé au 01/01/2020 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> dans les deux mois de la parution au BODACC.

20400715-12

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAYONNE

IJL DEVELOPPEMENT (SARL) 10 Route de Pitoys, Bat les Dômes, Zone Industrielle de Maignon 64600 Anglet. Activité : Activités des sociétés holding. RCS Bayonne 395 351 323 - 94 B 334. RCS Dax (2016 B 540). Jugement du Tribunal de Commerce de Bayonne en date du 07/09/2020 : Prononcé de la liquidation judiciaire au cours du redressement judiciaire sans activité - L631-15-II et L641-1-III. Mandataire liquidateur : Me Jean-Pierre ABBADIE, BP 10302, 64103 Bayonne Cedex.

20400716-12

LES ANNONCES
LANDAISES

ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

Hebdomadaire créé en 1944
Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
33000 Bordeaux
Bureaux landais : 12 rue du IV Septembre
40000 Mont-de-Marsan
120 av. Georges Clemenceau - 40100 Dax

Président honoraire :
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :
Guillaume **LALAU**

Directeur délégué :
Nicolas **THOMASSET**

Directeur artistique : David **PEYS**

Maquettistes :
Noëlle **SANZ** & Sarah **ALBERT**

Rédaction : Nelly **BÉTAILLE**

Webmarketing et Community Manager :
Cyrielle **MORFEA**

Service Annonces légales
et abonnements :
Liliane **DORRER** & Christine **SABOURIN**

Direction financière et administrative :
Katia **DE STEFANO**

Service comptabilité :
Élodie **VIGNEAU**

Service commercial marchés publics :
Cathy **DARTHENUCC**

Service commercial annonces légales :
Anthony **BLUTEAU**

PUBLICITÉ
Tél. 07 85 39 64 49

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire -
Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES** (Girona)

Commission paritaire
n° 0623 I 83288
ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,30 €

Abonnement annuel : 35 €

Membre de RésoHebdoEco



NOURISH FOODS ALLIE SANTÉ ET GOURMANDISE

À SAUBION, MOUNIA KERZAZI FABRIQUE DE DÉLICIEUX BEURRES D'OLÉAGINEUX BIO. RECONNUE PRODUCTEUR ARTISAN DE QUALITÉ PAR LE COLLÈGE CULINAIRE DE FRANCE, ELLE CRÉE DES RECETTES AUSSI BONNES AU GOÛT QUE POUR LA SANTÉ.

Par Cécile AGUSTI

Un plaisir totalement régressif. C'est ce que procure la dégustation du beurre de cacahuète à la cannelle, du beurre d'amande à la noisette, du beurre de noix de cajou à la noix de coco ou encore de la pâte à tartiner noisette cacao de Nourish Foods. En toute bonne conscience qui plus est. Tous les produits sont sans sucre raffiné, sans lactose, sans gluten, sans conservateur et sans huile de palme, évidemment. Pour ses recettes, Mounia Kerzazi, la créatrice de la marque, n'utilise que des ingrédients naturels, biologiques et hautement nutritifs. Originaire d'Afrique où les beurres d'oléagineux sont très utilisés en cuisine, la jeune femme n'arrivait pas à trouver en France des produits à son goût : trop d'huile de palme et de sucre blanc dans ceux vendus en grande surface, une texture trop pâteuse pour ceux des magasins bio. Elle s'est donc mise à créer ses propres recettes gourmandes et onctueuses à souhait. Et devant l'engouement suscité auprès de ses proches, elle a lancé Nourish Foods en janvier 2019.

EN TARTINE, DANS UN YAOURT OU UN SMOOTHIE

Depuis Saubion, elle fabrique ses petits pots de beurre de manière artisanale. Les fruits secs sont triés à la main avant d'être torréfiés à chaleur douce, puis broyés à froid à la meule de pierre. Les épices sont ajoutés juste avant la mise en pot. Cette méthode de travail lui vaut d'être reconnue Producteur artisan de qualité par le Collège culinaire de France. Mais surtout, elle « permet de préserver tous les nutriments des ingrédients sans les dégrader ». Les recettes sont riches en oméga 3 et 8, fer, magnésium, fibres (amandes)... Que du bon à consommer sur des céréales ou en tartine, dans un yaourt ou un smoothie. Et tout le monde peut en profiter. Même les



femmes enceintes atteintes de diabète gestationnel car le sucre de coco utilisé a un index glycémique bas. Et même les personnes qui font attention à leur cholestérol puisque les recettes n'en contiennent pas.

En vente en magasins bio, épiceries fines
ou directement sur le site : www.nourishfoods.fr